

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation
13/02/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025

Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 18 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Mme BELLEVILLE Marion, M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, M. FABREGUES Daniel, Mme BAUD GABLE Marlène (arrivée à 18h55), M. GAULARD Claude, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MARECHAL Cyril, M. MOREL Christian, M. NICOLAS Franck, M. PELLETIER Charles-Emmanuel (arrivée à 19h05), Mme RAHON-SIMON Delphine, Mme SAUVONNET Nadine, Mme SEGARD Violette, M. VUILLEMIN Benoit.

Excusés :

M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme PRAOM Margaux donnant pouvoir à M. CALVAT Lylian

Absents :

M. MALIVERNAY Jean-Baptiste
M. RIGAL Philippe

M. CALVAT Lylian a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et D2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2025 sont définis dans le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 de la ville.

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération,

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- De prendre acte qu'a eu lieu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), sur la base d'un rapport annexé à la présente délibération, portant sur les axes budgétaires de la commune de Saône, et ceci avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, qui interviendra selon planning ci-dessous.

<p>Mardi 18 février 2025 à 18H30</p> <p>Salle Guy Devaux</p>	<p>Conseil municipal :</p> <p>Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 et points à l'ordre du jour.</p>
<p>Mercredi 05 mars 2025 à 18H30</p> <p>Salle Guy Devaux</p> <p><i>Participation de tous les élus.</i></p>	<p>Commission n°1 - Finances :</p> <p>Compte Financier Unique (CFU) 2024, et propositions pour les budgets primitifs de 2025.</p>
<p>Mardi 25 mars 2025 à 18H30</p> <p>Salle Guy Devaux</p>	<p>Conseil municipal :</p> <p>Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024, affectations des résultats, cessions, votes des taux, des budgets primitifs 2025 et points à l'ordre du jour.</p>

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 18 février 2025

M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.